



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de communes La Domitienne

Hôtel de Communauté

1 avenue de l'Europe

34370 Maureilhan

Téléphone : 04 67 90 40 90

Courriel : courrier@ladomitienne.com

Télécopie : 04 67 90 40 99

Site internet : <http://www.ladomitienne.com>

B - Identification du titulaire du marché public

VALORIDEC

RN 113 - SORTIE EST -

11000 CARCASSONNE

olivier.rabotin@valoridec.com

04 68 11 41 71

06 81 30 11 58

SIRET : 43476328000022

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

Marché n°2020M009 : Enlèvement, transport et traitement du bois et des encombrants issus des déchèteries communautaires - Lot n°2 - Enlèvement, transport et traitement du bois de classe A et B

■ **Date de la notification du marché public :** 07/04/2020

■ **Durée du marché public :** Le marché public prendra effet à compter du 21 avril 2020 pour une durée ferme de 4 ans, sans possibilité de reconduction.

■ **Montant initial du marché public :**

L'enlèvement et le transport du bois et des encombrants issus des déchèteries communautaires sont réalisés dans le cadre d'un accord cadre sans minimum ni maximum.

Le traitement des déchets à la tonne sera traité comme un marché « ordinaire » et rémunéré par application d'un prix unitaire appliqué directement sur la facture aux quantités réellement livrées ou exécutées. Le montant estimatif de cette partie « marché ordinaire » sur la durée totale du marché est estimé à 171 808,00 € HT.

D - Objet de l'avenant

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Suite à la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB), qui a débuté au 1^{er} janvier 2022, mais qui a été opérationnelle à compter du 17 juillet 2023 et suite au renouvellement tardif des éco-organismes pour la REP Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) fin décembre 2023, de nouveaux schémas de collecte mettant en cohérence ces 2 filières viennent d'être proposés aux collectivités en début d'année 2024.

Avenant n°1

2020M009 - Enlèvement, transport et traitement du bois et des encombrants issus des déchèteries communautaires - Lot n°2 : Enlèvement, transport et traitement du bois de classe A et B

REÇU EN PRÉFECTURE

le 29/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-034-243400488-20240329-DP_2024_011

Ils doivent permettre de simplifier et rationaliser la collecte des DEA et des déchets de PMCB, avec notamment un raisonnement multi-REP sur le BOIS (DEA Bois + Bois B traité hors REP + Bois PMCB). Ce changement a pour conséquence une possible prise en charge opérationnelle des déchets de BOIS B (enlèvement, transport et traitement) par l'éco-organisme, aux travers des REP.

Ainsi, le choix du schéma de collecte nécessite un examen technique et financier approfondi. Il devra être compatible avec les marchés en cours et va modifier significativement la filière de valorisation des déchets Bois. De plus, la gestion opérationnelle n'est effective qu'après la signature du contrat avec les éco-organismes et dans un délai a minima de 2 mois.

Le schéma des REP DEA et PMCB devrait être précisé courant mars 2024, suite aux rendez-vous avec les éco-organismes et aux simulations effectuées.

Par conséquent, l'établissement du nouveau marché relatif à l'enlèvement, au transport et au traitement des déchets de Bois dépend du scénario de collecte des filières REP DEA et PMCB retenu. Dans l'attente, il convient de prolonger le marché en cours pour les déchets Bois, mais aussi DIB qui se termine le 20 avril 2024 jusqu'au 30 juin 2024.

La prolongation de la durée du contrat est donc liée à des circonstances imprévues au sens de l'article R.2194-5 du Code de la commande publique.

Cette prolongation va entraîner une légère incidence financière.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

L'avenant a une incidence financière sur la partie « marché ordinaire », la partie accord cadre à bons de commandes n'ayant pas de montant maximum.

Montant estimatif de l'avenant, pour une prolongation de 2 mois et 10 jours:

- Taux de la TVA : 10 %
- Montant HT : 8 351,88 €
- Montant TTC : 9 187,07 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 4,86 %

Nouveau montant estimatif du marché public :

- Taux de la TVA : 10 %
- Montant HT : 180 159,88 €
- Montant TTC : 198 175,87 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Le Président,
Alain CARALP